

FEMMES ET RETRAITES

L'avenir des retraites représente un enjeu social. La lutte contre les inégalités, notamment les inégalités hommes/femmes est l'un des objectifs poursuivis par tous ceux et celles qui défendent le maintien d'un droit à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement au moins égal à 75%, l'accès à ce droit pour ceux et celles qui ne l'ont pas, une meilleure prise en compte de la pénibilité. Cela implique en particulier une attention plus grande portée aux retraites des femmes, et un refus affirmé de toutes les mesures qui viseraient à réduire leurs droits, à diminuer plus encore leurs taux de remplacement par un allongement d'années de cotisations, un accès à la retraite plus tardif, sous prétexte d'équité pour le pays tout entier. La solidarité entre les générations, entre les régimes, est indispensable contre un alignement de tous les régimes vers le bas, une régression généralisée des systèmes de retraite au lieu de revenir sur les régressions mises en place depuis 1993 et 1996.

Les inégalités d'hier...

La retraite reflète, dans une large mesure, ce qu'a été la vie professionnelle, du niveau de salaire aux alternances de périodes d'activité, de chômage, d'interruptions de carrière, de temps partiels et de temps complets, et pour certaines et certains, le passage d'un secteur professionnel à un autre, du privé au public ou inversement. Les retraites actuelles des femmes représentent parfaitement ce qu'ont été des décennies durant leurs situations, que ce soit dans leurs carrières nettement plus courtes que celles des hommes en moyenne, leurs salaires, leur place dans les domaines professionnels, (insuffisance de qualification ou qualification non reconnue, par exemple). C'est ainsi que plus de la moitié des retraitées ont une retraite qui n'atteint même pas le SMIC. Le minimum vieillesse, ou les retraites de droit indirect ou dérivé les concerne en grande partie. En 1999, parmi les retraité-e-s de 65 ans et plus, 84% de hommes avaient eu une carrière complète, et 34% des femmes ; 16% des hommes une carrière incomplète et 57% des femmes ; enfin 24% des femmes dans cette dernière situation bénéficiaient d'une pension de droit direct plus d'une pension de réversion. 9% des femmes touchaient seulement une pension de réversion.

...et d'aujourd'hui

Aujourd'hui, l'activité professionnelle des femmes depuis 1960 est en progression régulière, en particulier pour les tranches d'âge de 25 à 50 ans. Mais leur taux de chômage, de temps partiels les interruptions de carrières, sont loin d'avoir disparu comme les inégalités de salaires, à l'embauche et en cours de carrière. L'accès au marché de l'emploi continue à être plus difficile pour les jeunes femmes, leurs salaires en début de carrière inférieurs de plus de 6% à celui des hommes. Et pèsent toujours sur une grande partie d'entre elles la différence de temps et de rythmes de vie du fait de ce que certains appellent « la conciliation » entre vie professionnelle, vie familiale et vie parentale, qui n'est jamais considérée réellement dans les comptes sociaux.

Pour une autre politique de l'emploi, des salaires...

Voilà pourquoi le combat mené par le Collectif des droits des femmes pour une véritable politique de l'emploi, pour une égalité des salaires, l'éradication de la précarité, le temps complet, pour ne citer que ces points majeurs, est aussi à mettre en avant en matière de retraite. Une politique visant à élaborer un véritable service public de la petite enfance permettant aux

parents surtout aux mères de bénéficier de modes de garde adaptés en période d'activité professionnelle touche aussi à ces préoccupations pour l'avenir des retraites.

Ces revendications générales pour permettre une amélioration des retraites des femmes, du taux de remplacement, se placent évidemment dans le cadre général des revendications, le refus des fonds de pension, l'attachement à la répartition, un nouveau partage des richesses produites pour financer les retraites, qui ne pèsera pas plus que ce que le financement des retraites a effectué depuis les cinquante dernières années. Cela implique aussi que de nouveaux droits soient mis en place pour tenir compte de l'entrée plus tardive des jeunes dans l'emploi, de toutes les situations de précarité, de temps incomplets, de chômage et de responsabilités familiales pour les parents, pour les femmes encore majoritairement.

Le Collectif des droits des femmes s'engage à continuer de promouvoir tout ce qui relève de la lutte contre les discriminations hommes/femmes, à rejoindre tous ceux et celles qui entendent défendre les droits de tous et toutes à une retraite décente dans le cadre d'une répartition des richesses autre et d'un réajustement des gains de productivité des entreprises au profit de ceux-là mêmes qui ont contribué à créer ces richesses, où qu'ils se trouvent. Le Collectif recherchera toutes rencontres et mise en commun de convergences pour s'opposer aux projets gouvernementaux en matière de retraite, projets liés à ceux que le patronat encourage, et à faire en sorte partout que la situation des femmes soit particulièrement mise en lumière.